AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240213-010_2024-DE
en date du 20/02/2024 ; REFERENCE ACTE : 010_2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 février 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 7 février 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle TEISSEYRE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97
Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 57 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS – Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Monique BOTTINI - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS – Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS – Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 29

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON -

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240213-010_2024-DE
en date du 20/02/2024 ; REFERENCE ACTE : 010_2024

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

010-2024 SPPGD / SERVICE BATIMENTS : création d'un poste non permanent de secrétaire administratif(ive) à temps complet (35h00)

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions relatives statutaires à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique applicable à compter du 1er mars 2022 ;

Considérant le besoin de renfort en secrétariat administratif sur ces deux services de la Direction des services techniques ;

Il est proposé au Conseil communautaire de créer un poste non permanent de secrétaire administratif(ive) à temps complet (35h00) à compter du 14 février 2024 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 13 février 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 71

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la création d'un poste non permanent de secrétaire administratif(ive) à temps complet (35h00) pour une durée d'un an du 14 février 2024 au 13 février 2025 ;

DE FIXER la rémunération en référence à la grille des adjoints administratifs territoriaux ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

COMMUNAUTE de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCALE 26110 NYONS

Transmission en préfecture le : 20/02/2024

Mise en ligne le : 21/02/2024

Ampliation à :